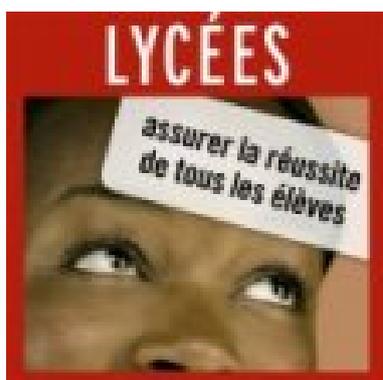


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4403>



# Les épreuves de Langues Vivantes au baccalauréat

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 - Précédentes réformes du lycée - Réforme Chatel -



Publication date: lundi 17 juin 2013

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Surcharge de travail, désarroi, crises de nerfs sont les expressions que nous ont fait remonter les professeurs de langues vivantes cette année.

En effet, en plus de l'épreuve écrite de fin d'année les élèves des séries S, ES et technologiques ont passé 2 épreuves orales : la compréhension orale et l'expression orale. Les enseignants de langues vivantes sont favorables à cette nouvelle modalité mais là où le bât blesse c'est que chaque enseignant a dû « concocter » ses sujets, des sujets audio par exemple, qui ne devaient en aucun cas dépasser 1 minute 30. Les élèves ont passé les épreuves dans leur établissement. Les copies n'étaient pas anonymées. Quant à l'expression orale, dans bien des cas, les enseignants ont dû faire passer leurs propres élèves. Mais où est le baccalauréat avec des épreuves terminales et non pas en cours de formation ?

Ces nouvelles dispositions ne garantissent ni l'équité, ni l'anonymat pour les candidats. C'est aussi une très lourde responsabilité supplémentaire qui pèse sur les professeurs. Le volume de préparation des épreuves, d'interrogation et d'harmonisation a considérablement perturbé l'année scolaire alors qu'en terminale seulement 2 heures hebdomadaires sont allouées à chaque langue vivante. Bien sûr, aucune rémunération supplémentaire n'est prévue. C'est tout bénéfice pour l'Etat qui se désengage totalement de l'organisation du baccalauréat.

Aujourd'hui, ce sont les langues vivantes mais demain, quelles disciplines seront touchées ?

Au niveau académique le SNES-FSU a été reçu en audience en janvier (voir le C.R. sur ce site à la rubrique Langues Vivantes), une motion pour les derniers C.A. se trouve également sur le site et enfin un modèle de lettre a été envoyé à tous les professeurs de langues vivantes en lycée pour qu'ils l'envoient individuellement ou collectivement à leur IPR (voir site)

Au niveau national le Snes a été reçu 2 fois en audience au ministère et il le sera à nouveau en juillet. Une pétition intersyndicale circule (site du Snes national). Faites-la signer massivement car la destruction du bac en tant qu'examen national et terminal est l'affaire de tous, le but étant de le remplacer à terme par des certifications.

Isabelle Cheviet